



Déclaration liminaire Formation Spécialisée du 09 janvier 2025

Monsieur le Président

Le 04 novembre 2024 une nouvelle agression d'une agente d'accueil, mais aussi d'une contribuable qui patientait, s'est produite dans la nouvelle réception de Terrasson.

En cette instance représentative, nous souhaitons donc développer un sujet d'une importance qui nous apparaît capitale: la problématique des agressions verbales à l'encontre des fonctionnaires et par extension de la politique de protection des agents choisie par votre direction. Ces comportements inadmissibles, que vous n'avez cessé de sous-estimer, sont de plus en plus fréquents et portent atteinte à la dignité, à la sécurité et à la santé mentale des agents publics, sans compter le fait qu'elles salissent notre institution.

Les agressions verbales, qu'elles soient directes ou indirectes, sont des formes de violence qui ne doivent en aucun cas être tolérées. Elles créent un environnement de travail délétère, générant stress et souffrance pour les personnels concernés, et ont des conséquences bien réelles sur leur bien-être et leur efficacité professionnelle. Les fonctionnaires, en tant que serviteurs publics, ont droit à un respect fondamental dans l'exercice de leurs missions. Lorsque ce respect est bafoué, il est de votre devoir de protéger nos collègues et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces actes ne restent pas impunis.

Il est impératif que ces agressions soient considérées à leur juste mesure, non seulement sur le plan humain, mais aussi sur le plan juridique. À cet égard, il est crucial que des suites judiciaires soient systématiquement envisagées et que des dépôts de plainte ou à minima des signalements à Mme PAJON Cathy, procureure de la République, soient effectués.

Pour rappel, en France, c'est le procureur de la République qui a seul le pouvoir de juger de l'opportunité des poursuites judiciaires à donner à une affaire. En tant que représentant du ministère public, il décide si une affaire doit faire l'objet de poursuites pénales ou si elle doit être classée sans suite.

Le procureur de la République prend cette décision en fonction des éléments du dossier, de la gravité de l'infraction, ainsi que des priorités du ministère public. Dans certaines situations, il peut également décider de recourir à une alternative aux poursuites, comme une composition pénale ou un rappel à la Loi, mais il peut également décider de poursuivre l'affaire en la renvoyant devant un tribunal.

La CGTFIP 43 considère donc que la lutte contre ces agressions verbales et contre toute incivilité à l'encontre des agents doit être une priorité pour la DDFIP 43.

En effet, des petits délits ou comportements inciviques, s'ils ne sont pas réprimés rapidement, peuvent créer un environnement malsain où des infractions plus graves sont plus susceptibles de se produire.

Si une vitre d'un immeuble est cassée et n'est pas réparée rapidement, cela donne l'impression que la négligence et le désordre sont tolérés. En conséquence, cela encourage d'autres actes de vandalisme,

voire des actes plus graves, car les personnes voient que les règles sociales sont facilement transgressées sans conséquence.

C'est exactement les risques engendrés par votre politique actuelle de gestion des agressions verbales des agents.

Maintenir l'ordre public et réprimer rapidement les petites infractions permet de prévenir des faits plus graves. D'ailleurs les ministres actuels de la justice et de l'intérieur ne semblent pas en désaccord avec cette théorie. Nous pourrions d'ailleurs demander son avis à Mme la directrice générale lundi prochain.

De notre point de vue, l'administration doit absolument tout faire afin que les auteurs de ces comportements soient sanctionnés conformément à la législation en vigueur.

La lutte contre les agressions verbales et autres actes d'incivilités n'est pas uniquement l'affaire des syndicats, mais un engagement collectif de tous les acteurs de notre administration. Nous appelons donc à la mobilisation de tous pour que la DDFIP devienne un lieu de travail respectueux, sûr et épanouissant pour tous ses agents.

Nous vous remercions de votre attention.